



Dossier de presse

Renouvellement du label « Sites Rivières Sauvages »



L'Estéron



Le Cians



Le vallon de Cante



La Roudoule



Le vallon d'Amen

Des rivières d'exception reconnues pour leur qualité remarquable

Une Rivière Sauvage est un cours d'eau d'exception, vivant et préservé, qui s'écoule librement, et abrite une biodiversité remarquable et une eau de grande qualité.

Le label Sites Rivières Sauvages, créé en 2014, est un **outil de conservation volontaire** qui reconnaît à la fois le caractère naturel exceptionnel d'une rivière et l'engagement des acteurs locaux pour en assurer la préservation en cohérence avec les usages du territoire. **Véritable levier de coopération et de mobilisation**, il favorise une gestion intégrée des milieux aquatiques et de la ressource en eau à l'échelle du bassin versant.

Plutôt qu'un dispositif réglementaire, ce label encourage la concertation et une appropriation collective et affective de la rivière, plaçant sa préservation au cœur des priorités locales.

L'Association du Réseau des Rivières Sauvages (ARRS) rassemble les gestionnaires des rivières labellisées. Elle favorise les échanges d'expériences, propose des pistes d'actions pour répondre aux enjeux rencontrés sur le terrain, et met à disposition divers outils : le programme pédagogique «Graines de Rivières Sauvages» à destination des scolaires, des projets de recherche scientifique innovants, ou encore des supports de sensibilisation.

Un label exigeant fondé sur 47 critères

La labellisation s'appuie sur une grille d'évaluation rigoureuse comprenant 47 critères écologiques et socio-économiques. Elle permet d'évaluer le niveau de naturalité du cours d'eau, d'identifier les pressions existantes et de construire, avec les acteurs locaux :

- › préserver le caractère sauvage de la rivière,
- › restaurer les altérations éventuelles,
- › sensibiliser habitants et visiteurs.

Une première labellisation en 2018 sur plusieurs cours d'eau des Alpes-Maritimes :

- › L'Estéron sur 64 km,
- › Les Rivières Rouges : le Cians (25 km), la Roudoule (14 km), le Vallon de Cante (10 km) et la Clue d'Amen (7 km), tous labellisés de la source à la confluence.

La démarche a été portée par la Communauté de Communes Alpes d'Azur pour les Rivières Rouges et par le Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur pour l'Estéron.





Actions réalisées (2018-2023)

Coordonné par le SMIAGE et ses partenaires, le programme d'actions 2018-2023 a permis de valoriser ces milieux naturels et de réduire les pressions sur leur naturalité, grâce à la forte implication des élus et des acteurs locaux.

La sensibilisation du public a été renforcée grâce à des stands lors d'événements locaux, à la pose de panneaux signalant les sites labellisés et à des projets scolaires menés avec le programme « Graines de Rivières Sauvages », qui a permis de sensibiliser près de 500 enfants.

La participation citoyenne a été encouragée à travers des opérations de ramassage de déchets et des inventaires naturalistes.

Plusieurs études scientifiques ont été lancées, notamment sur les diatomées via l'ADN, sur l'impact du canyoning, sur les ressources en eau souterraine du massif du Cheiron et sur la caractérisation d'un hydro-système alpin en contexte méditerranéen, afin d'adapter les stratégies de gestion au changement climatique.



Journée Station Durable, Valberg, 2020



Ramassage de déchet citoyenne,
Cians, Word Clean Up Day, 2021



Campagne de prélèvements
des diatomées Estéron,
étude ADNe 2021

Renouvellement du label (2025-2030)

Le premier programme d'actions ayant pris fin en 2023, les élus locaux ont souhaité renouveler la labellisation et ont élaboré un nouveau programme pour 2025-2030.

Un audit de l'AFNOR, réalisé en mai 2025, a permis de vérifier la conformité des sites, d'évaluer les progrès accomplis et la pertinence des nouvelles actions. Les élus y ont réaffirmé leur engagement en faveur de la préservation des rivières.

Le 5 juin 2025, le comité national de labellisation a validé le renouvellement du label « Sites Rivières Sauvages » pour les Rivières Rouges et l'Estéron. **Les dossiers complets sont disponibles sur le site du SMIAGE.**

Le programme d'actions 2025-2030 prolonge les dynamiques engagées lors du précédent cycle. Il renforce le volet scientifique, avec le suivi de la qualité des cours d'eau, la caractérisation bioclimatique des milieux face au changement climatique et l'étude des impacts liés aux activités de pleine nature. Ces travaux permettront d'affiner la connaissance du territoire et d'adapter les actions de préservation.

Le programme reconduit également les actions de participation citoyenne, tout en poursuivant les efforts de communication et de sensibilisation, notamment à travers le programme pédagogique « Graines de Rivières Sauvages ».



Ecole de Touët sur Var
Classes de maternelle et CP



Ecole de Saint-Auban
Classe de maternelle



Ecole de La Penne
Classes de CE1, CE2, CM1 et CM2



Programme pédagogique

Le programme «Graines de Rivières Sauvages» est destiné aux établissements scolaires et centres de loisirs, de la maternelle au lycée, qui souhaitent mener un projet pédagogique autour d'un Site labellisé Rivière Sauvage. Un livret et des formations aident enseignants et animateurs à faire découvrir aux enfants leur rivière et sa richesse naturelle. L'objectif final est de réaliser une œuvre collaborative à l'échelle nationale, impliquant l'ensemble des sites labellisés en France. Chaque année, cette création collective prend une forme originale et différente : contes illustrés, bandes dessinées, expositions itinérantes, podcasts, recueils de poèmes.

Le Réseau des Rivières Sauvages

30 rivières labellisées en France

Le Réseau des Sites Rivières Sauvages (ARRS) favorise le partage d'expériences pour la préservation des milieux aquatiques et contribue à améliorer les politiques locales de l'eau. Les rivières labellisées servent de références pour étudier la résilience des écosystèmes face au changement climatique, notamment pour la gestion des sécheresses et des inondations.

Les partenaires publics de l'ARRS sont l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'Office français de la biodiversité, le Département de l'Ain et le Ministère de la Transition écologique.

Le label ne dispose pas de financements dédiés mais peut soutenir des demandes de fonds publics et mobiliser des fonds privés via le mécénat territorial.

L'ARRS bénéficie du statut d'intérêt général.

L'édito Le renouvellement du label « Sites Rivières Sauvages » : une fierté et un atout majeur pour notre territoire.

Le 5 juin 2025, les Alpes-Maritimes ont une nouvelle fois démontré leur excellence environnementale : le label « Sites Rivières Sauvages » a été renouvelé pour l'Estéron et les Rivières Rouges. Cette reconnaissance nationale salue la beauté préservée de nos paysages, la richesse de notre biodiversité et l'engagement sans faille de nos territoires en faveur d'un développement durable et exigeant.

Ce label n'est pas qu'une distinction écologique, c'est un puissant levier d'attractivité et de valorisation de nos vallées. Il affirme notre volonté de concilier préservation du patrimoine naturel et dynamisme économique, en faisant de nos rivières des vitrines internationales de résilience et d'innovation.

Sous l'impulsion du SMIAGE, en synergie avec la Communauté de Communes Alpes d'Azur et le Parc naturel régional des Préalpes d'Azur, nous avons su mobiliser élus, citoyens, scientifiques et acteurs privés autour d'un projet commun : préserver ces joyaux aquatiques tout en les intégrant pleinement à notre offre touristique et de loisirs.

Des actions concrètes ont été menées : études scientifiques pionnières, programmes pédagogiques engageant la jeunesse, ramassages citoyens, signalétique valorisante... Et demain ? Nous irons plus loin encore, avec un programme 2025-2030 ambitieux, tourné vers l'adaptation au changement climatique et le développement d'un écotourisme de qualité. Les Alpes-Maritimes sont et resteront une terre d'excellence, où nature et innovation se nourrissent mutuellement. Ce label en est la preuve vivante.

Soyons fiers de ce que nous accomplissons ensemble.

Charles-Ange GINÉSY
Président du Département des Alpes-Maritimes



Nous contacter

Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau maralpin

www.smiage.fr

Tél : 04.89.08.96.50

Mail : contact@smiage.fr